

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à la DDT(M)	Sans objet
Exemplaire original du présent formulaire de demande de paiement complété et signé.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire-IBAN ou copie lisible. (1)	Si le compte bancaire n'est pas connu de l'administration ou s'il est nouveau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles couvrant les 4 années d'engagement, mentionnant la qualité de chef d'exploitation à titre principal ou secondaire.	En cas d'installation à titre principal (ITP) ou à titre secondaire (ITS).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles au terme des 4 ans suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité.	En cas d'installation progressive (IP).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des statuts à jour.	En cas d'installation en société et si les statuts ont été modifiés depuis le paiement de l'acompte de la DJA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du diplôme et attestation de validation du PPP.	En cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole (CPA) et si le versement de la 2ème fraction de la DJA n'a pas été demandé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de synthèse comptable couvrant les 4 années du plan d'entreprise (PE). (annexe 4)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des comptabilités de gestion.	Si le bénéficiaire réalise lui-même sa comptabilité et si l'annexe 4 n'est pas contresignée par l'organisme tenant la comptabilité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de déclaration pour le contrôle de fin de PE. (annexe 5)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation de la mutualité sociale agricole (MSA) indiquant le nombre d'actifs permanents non salariés travaillant sur l'exploitation au terme des 4 ans suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité.	Si le bénéficiaire n'est pas le seul actif permanent non salarié sur l'exploitation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fichier des immobilisations.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copies des factures (2), contrats de crédit-bail et de location longue durée pour les investissements prévus au PE n'apparaissant pas dans le fichier des immobilisations.	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé parcellaire MSA	En l'absence de déclaration PAC instruite en DDT(M) au cours des 12 derniers mois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Actes relatifs au foncier (bail, factures (2), convention de mise à disposition, etc.)	En l'absence de déclaration PAC et du relevé parcellaire MSA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos de l'affichage de la publicité FEADER : une photo de près permettant de vérifier le contenu de la publicité et une photo de loin permettant de vérifier son positionnement sur un lieu de l'exploitation agricole visible du public.	Obligation de publicité FEADER si le montant total de la DJA est supérieur ou égal à 50 000 €.			

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à la DDT(M)	Sans objet
Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets <u>hors cadre familial</u>				
Copie du livret de famille ou copie intégrale des actes de naissance, de moins de 3 mois, ou actes de décès, du repreneur (et de ses 2 parents), du cédant et/ou des nouveaux associés (et de leurs 2 parents) Copie du livret de famille ou copie intégrale des actes de naissance, de moins de 3 mois, ou actes de décès, du conjoint du repreneur (et de ses 2 parents), des conjoints du cédant et/ou des nouveaux associés (et de leurs 2 parents) le cas échéant.	Pour le bénéficiaire HCF disposant d'un avenant au PE généré par une augmentation de la SAU (> 50%) ou par une évolution des associés exploitants et dont le critère HCF n'a pas été vérifié lors du dépôt de la demande de modification du PE ou en cas d'absence d'avenant pour ces motifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets <u>agro-écologiques</u>, pour :				
Sans objet, information détenue par la DDT(M).	L'adhésion à un GIEE ou à un collectif d'agriculteurs « 30 000 » ou à un réseau des fermes DEPHY.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du certificat ou du dernier justificatif de contrôle de l'organisme certificateur ou de l'organisme responsable du cahier des charges de la démarche collective, daté de l'année 4 du PE.	La poursuite ou l'obtention d'une certification environnementale (niveau 2 ou 3) ou d'un SIQO ou d'une démarche collective agro-écologique éligibles à la modulation en faveur des projets agro-écologiques (4).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Point 5 de la fiche de synthèse comptable (annexe 4) complété. Si le bénéficiaire réalise sa comptabilité lui-même, il joint cette synthèse aux copie des comptabilité de gestion des 4 années du PE.	Une installation partielle en agriculture biologique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du contrat d'apports d'une durée minimale de 3 ans signé et débutant à compter de la 4ème année du PE accompagnée des copies de bordereaux d'apports d'effluents établis au titre de la 4ème année du PE.	Une participation à une unité de méthanisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copies des factures dûment acquittées (2) pour l'investissement qui n'apparaît pas dans le fichier des immobilisations accompagnées, le cas échéant, des statuts de la société qui supporte l'investissement et dont le bénéficiaire détient au moins 50 % des parts sociales. L'investissement doit avoir été réalisé (factures acquittées) au cours de la 3ème année du PE.	La mise en œuvre d'un dispositif de méthanisation sur l'exploitation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du diagnostic initial attestant de l'entrée dans la démarche (agrée dans le cadre d'une méthode de calcul de la réduction des émissions de GES approuvée par le Ministère de la Transition écologique -MTE) daté au cours de la 2ème année du PE accompagnée des attestations d'accompagnement (formation(s) et/ou conseil(s)) précisant le nombre d'heures obligatoires (3) validées et la copie du plan d'actions daté avant la fin de la 4ème année du PE visé par l'exploitant et l'organisme d'accompagnement.	Engagement dans la démarche Ferme bas carbone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Copies des factures (2) d'achat de plants éligibles à la modulation en faveur des projets agro-écologiques (4), dûment acquittées au cours de la 4ème année du PE accompagnées d'un plan d'ensemble au 1/25 000 indiquant la localisation du projet agroforestier et d'une photo d'ensemble.	La mise en œuvre d'un système agroforestier sur l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi, pour :				
Point 5 de la fiche de synthèse comptable (annexe 4) complété.	une installation en élevage ou dans les filières du végétal spécialisé ou pour une commercialisation par vente directe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets à coût de reprise et modernisation important, pour :				
Point 4 de la fiche de synthèse comptable (annexe 4) complété et copies des factures (2) pour les investissements prévus au PE n'apparaissant pas dans le fichier des immobilisations.	les installations dont le coût de reprise/modernisation est supérieur ou égal à 100 000 €.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si le bénéficiaire a sollicité la modulation en faveur des projets en agriculture biologique, pour :				
Copie du certificat ou justificatif de contrôle de l'organisme certificateur, daté de l'année 4 du PE.	l'obtention du certificat « AB » pour le PE initial avec, le cas échéant, les surfaces supplémentaires en conversion.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- (1) Le RIB-IBAN n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de l'administration. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB-IBAN du compte sur lequel l'aide doit être versée (le RIB-IBAN doit être lisible, non raturé et non surchargé).
- (2) Les factures devront obligatoirement comporter la mention « FACTURE ACQUITTÉE LE .../.../... » et indiquer le mode de règlement. Cette mention sera portée par le fournisseur, qui signera et apposera le cachet de sa société. A défaut, vous devez produire à l'appui de votre demande de paiement, une copie des relevés bancaires correspondants. Pour les factures certifiées acquittées par un autre mode de paiement que le virement, les relevés bancaires correspondants doivent également être joints à la demande de paiement.
- (3) Pour un parcours collectif : 14 heures de formation (2 j) et 3 heures de conseil personnalisé obligatoires. Pour le parcours individuel : 9 heures de conseil et coaching obligatoires.
- (4) Les listes des certifications, SIQO, démarches collectives ainsi que les listes de plants éligibles à la modulation en faveur des projets agro-écologiques sont disponibles sur les sites des DDT(M).